

Département de l'Ain

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

SYNDICAT MIXTE
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Bureau

Séance du 28 septembre 2021

Objet de délibération :

Avis du syndicat mixte à l'égard du
projet de modification n°3 du PLU de
Meximieux

Sont présents 11 membres convoqués le 21 septembre 2021

Sont excusés : Emmanuel GINET et Jean-Alex PELLETIER

Le président fait part de la sollicitation, par la commune de Meximieux, de l'avis du syndicat mixte dans le cadre de la modification n°3 de son PLU prescrite le 28 juin 2021. Il rappelle que le PLU a été approuvé le 23 septembre 2013.

Il précise que ce projet de modification concerne :

La modification du règlement graphique et écrit avec :

- suppression des zones Ah et Nh qui concernent du bâti isolé en zones A et N pour lequel il est admis une évolution limitée. Les constructions concernées par les zones Ah et Nh supprimées sont classées en zone A ou N ;
- définition en zones A et N d'un nouvel encadrement réglementaire pour l'extension des constructions existantes à usage d'habitation et la construction d'annexes conformément à l'article L 151-12 du Code de l'Urbanisme.

La modification du règlement écrit avec :

- zone UXha concernant les habitations isolées dans les zones d'activités économiques : modification des règles en matière d'extension limitée des habitations existantes et des possibilités de construction d'annexes afin de les harmoniser avec celles définies en zones A et N.

La modification n°3 n'appelle pas de remarques particulières puisqu'elle a pour seul objet de mettre en conformité le règlement du PLU avec les dispositions du Code de l'urbanisme.

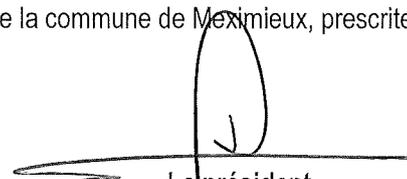
Le Bureau,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

- **REND UN AVIS FAVORABLE** à la modification n° 3 du PLU de la commune de Meximieux, prescrite le 28 juin 2021.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme



Le président,
Alexandre NANCHI